



**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DANS LA CADRE DU
FONDS AIR BOIS
(2000 € maximum, plafonné à 80% des dépenses)
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**



Version de formulaire en vigueur depuis novembre 2019

Je soussigné-e

Civilité (*) Mme M.

Nom de famille (*) : Prénom (*) :

Nom d'usage si différent :

Date de naissance (*) :

Lieu de naissance (*) : Préciser le pays (*) :

Adresse du projet (*) :

Complément d'adresse :

CP (*) : Ville (*) :

Tél :

Mail (*) :

Certifie sur l'honneur

- être le propriétaire occupant de ma résidence principale achevée depuis plus de 2 ans
- que la prime Air Bois demandée est destinée à remplacer l'appareil de chauffage au bois existant qui me sert à chauffer à **titre principal** mon logement
- que l'appareil de chauffage au bois existant date d'avant 2002 et qu'il s'agit d'un foyer fermé (insert, poêle) et non, par exemple, d'une cheminée à foyer ouvert dont l'usage en chauffage principal est interdit en Île-de-France
- que le nouvel équipement sera **un foyer fermé de type Flamme Verte 7 étoiles ou « équivalent »** conformément au registre présenté sur le site Internet de l'Ademe : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation/laide-fonds-air>.
- que les travaux (l'installation de l'appareil) seront exécutés par une entreprise qualifiée RGE QUALIBOIS (reconnu garant de l'environnement).
- **que le matériel n'a pas déjà été acheté ou commandé et que les travaux n'ont pas commencé** sous peine de rendre inéligible la présente demande.

M'engage

- à faire éliminer l'ancien appareil de chauffage au bois (en déchèterie ou en le remettant directement à un recycleur ou encore en le confiant à l'entreprise qui réalise les travaux). Une preuve de cette élimination sera demandée pour déclencher le paiement de l'aide.
- à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois selon les préconisations indiquées sur le site dédié au dispositif

Confirme, après m'être informé sur les autres aides disponibles (www.faire.fr), ne pas avoir sollicité d'aides non cumulables avec la prime Air-Bois : certificats d'économie d'énergie (CEE), certaines aides de l'ANAH.

Accepte le principe de visite sur site permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

* Les champs marqués (*) doivent obligatoirement être renseignés

Origine du bois (*)

- Proximité (rayon de 20 km) Région Ile-de-France
 France Hors France ne sais pas

Stockage du bois (*)

- à l'intérieur extérieur sous abris
 extérieur sans abris

Quelles essences de bois utilisez-vous ? (*)

- résineux feuillus mélange feuillus/résineux
 autre ne sais pas

Le ramonage de votre installation est-il fait (*) :

- par vous-même par un professionnel

Fréquence moyenne de ramonage (*)

- 2 fois par an 1 fois par an
 1 fois tous les 2 ans moins de 1 fois tous les 2 ans

VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS**Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ?
(Cochez deux cases maximum)**

- améliorer la qualité de l'air extérieur (santé/environnement) gagner en confort/chaaleur
 économiser du bois/de l'énergie améliorer la qualité de l'air de mon logement autre

Comment avez-vous connu la prime Air Bois ? (*)

- espace conseil « FAIRE »/ agence locale de l'énergie / espace info énergie
 entreprise (installateur, ramoneur, vendeur de bois)
 magazine (du Conseil Régional ou Départemental, de la commune ou de la Communauté d'agglomération)
 presse locale boîte aux lettres radio « bouche à oreille »
 site Internet du Conseil Régional / Conseil départemental / commune / Agglomération
 salon, foire, réunion d'information autre

Pour ce projet, vous avez bénéficié d'un accompagnement par (*) :

- un conseiller FAIRE ou un conseiller info énergie,
si oui, nom de l'organisme :
- l'entreprise RGE un « ingénieur Air Bois » autre
 un architecte un bureau d'études

Dans le cadre de l'opération Prime Air Bois, j'accepte de témoigner sur ma nouvelle installation de chauffage au bois : OUI NON

* Les champs marqués (*) doivent obligatoirement être renseignés. Ces informations sont demandées dans le cadre de tous les Fonds Air-Bois existants en France et sont nécessaires pour le suivi et la bonne évaluation des dispositifs

POUR LA RÉALISATION DU PROJET :

Je sollicite la **PRIME AIR-BOIS** d'un montant maximum de **1 000 €** (financée par l'ADEME et la REGION ÎLE-DE-FRANCE) (1).

Je demande également à bénéficier du **BONUS REGIONAL DE PARRAINAGE** (2) : jusqu'à **1 000 €** supplémentaire financé par la Région (*). OUI NON

Le cumul des aides (prime Air-Bois + bonus régional) est plafonné à 80% de la dépense acquittée pour le projet. ()*

Date (*) :.....

Signature (*)

Formulaire à imprimer et à signer avant de le déposer sur le site de demande des aides dans le cadre du Fonds Air-Bois.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE

1/ Un justificatif de domicile (copie de la dernière taxe foncière (1^{ère} et dernière pages), ou copie de la dernière taxe d'habitation ou acte notarié de propriété en cas d'acquisition récente)

3/ Un relevé d'identité bancaire ou postal : sur le RIB ou RIP doivent figurer les prénom et nom du demandeur

4/ Facture d'achat de l'appareil de chauffage existant antérieur à 2002 ou à défaut photo

5/ Devis et engagement de l'entreprise qui va réaliser les travaux. Utilisation obligatoire du formulaire prévu à cet effet.

INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier sera instruit par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Vous devez attendre la réception du document de notification par l'ASP de la décision d'attribution de l'aide pour démarrer les travaux. A noter que ni l'ADEME, ni la Région Ile-de-France (financeurs de la démarche) ne seront en mesure de répondre directement à vos questions ou d'intervenir sur l'instruction de votre demande.

Pour recevoir le versement de l'aide, il vous faudra fournir les justificatifs précisés dans le document de notification :

- La **facture**, comportant la **mention « acquittée »** de l'entreprise RGE, conforme au devis (**même modèle et même marque de matériel**) et indiquant les caractéristiques techniques du nouvel appareil de chauffage au bois
- Une **photo du chantier** et une **photo du nouvel équipement installé**
- Un document justifiant la destruction de l'ancien appareil de chauffage au bois fiche **CERFA n°1412-01** ou certificat de dépôt en déchèterie

Et, si le bonus régional est demandé : le **document de parrainage**, rempli et signé par vous et la personne parrainée

Recommandation : dès réception de la notification, passez votre commande et réalisez les travaux afin d'envoyer les justificatifs dans un délai de 12 mois

¹ L'exactitude de vos déclarations peut faire l'objet de vérifications et de demandes de justificatifs. La loi prévoit des sanctions en cas de fausse déclaration. Son auteur devra également le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

² Vous devrez pour bénéficier de ce bonus, envoyer, avec les justificatifs nécessaires pour le paiement des aides, le document de parrainage signé par vous et la personne parrainée (à noter qu'il n'y a pas d'engagement de sa part à remplacer son équipement de chauffage).

* Les champs marqués (*) doivent obligatoirement être renseignés.